Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_118_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi premier octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 24 septembre 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Célard, Charbonnier, Gicquel, Guillou, Kéryjaouen, Leclerre,, Lecomte-Durouil, Le Floch, Marroi, Pasquier, Perrin, Rebout et MM. Berthe, Célard, Duranton, Groyer, Hazo, Le Douairon, Pédron, Mouaci, Ogier, Oudar, Rigault, Roudaut, Thébaut, Valiente,

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Le Cadre à Monsieur Thébaut
M. Morio à Mme Marroi
M. Guilbaud à M. Sébille
M. Charcosset à M. Roudaut
Mme Le Bodic à M. Célard

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2026-10-01 N°ASSO 118/2026 – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION COS POUR LES ANNEES 2026-2028

Monsieur Thébaut expose le bordereau suivant

Monsieur Thébaut rappelle à l'assemblée que la municipalité accompagne depuis de nombreuses années le Comité des œuvres sociales (COS) du personnel municipal et du CCAS de la ville et qu'à ce titre une délibération avait été prise le 4 février dernier autorisant le maire à signer la convention de partenariat financier avec l'Association pour les années 2026, 2027 et 2028.

Ce partenariat associait également le CCAS et l'EHPAD qui vient de délibérer le 15 septembre dernier et il a, lors de cette délibération, amendé le montant versée pour sa part au COS.

Il est donc nécessaire de corriger la convention précitée et donc de reproposer à l'assemblée les montants arrêtés pour la ville et pour le CCAS.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_118_DEL-DE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération

A Theix-Noyalo, le 01er octobre 2026

Le Maire,



Christian SEBILLE